



CONSEIL MUNICIPAL LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juin 2026 à 18 heures 30 minutes

Salle du Conseil municipal

Quorum : 10

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain RICHARD.

Étaient présents : Mme ASSOLARI Sophie, Mme BIGOT Chantal, Mme BON Martine, M. BRIDAY Stéphane, Mme CHOYONZIAK Martine, M. DI GIROLAMO Michel, M. GOMES PEREIRA Antonio, Mme GUILLAUME Aurélie, M. JACQUESON Pierre, M. JULES Nicolas, Mme LABORDE Anaïs, M. LEFEBVRE David, Mme PORTERA Laure, Mme ROGER GENEVOIS Loriane, M. RICHARD Alain, M. RODET Arthur, M. THEVENET Thierry.

Étaient représentés : Mme TRAPON Sylvie représentée par Mme ASSOLARI Sophie, Mme CHEDAS Coralie représentée par Mme PORTERA Laure.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Thierry THEVENET.

Délibération 2026-57 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

Rapporteur : Monsieur Alain RICHARD

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Alain RICHARD invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Thierry THEVENET pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

La présente délibération a été rendue exécutoire après sa transmission en Préfecture et sa publication le 05 juin 2026.

Délibération 2026-58 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Rapporteur : Monsieur Alain RICHARD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2026.

La présente délibération a été rendue exécutoire après sa transmission en Préfecture et sa publication le 05 juin 2026.

Délibération 2026-59 - Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Rapporteur : Monsieur Alain RICHARD

Vu le Code électoral, notamment les articles L.289 et R.137 et suivants,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BRE-2026-46 en date du 12 mai 2026 fixant le mode de désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial,

Considérant que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que pour la commune de Rully, le conseil municipal doit élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Considérant qu'une seule liste, « Réussir Rully » a été déposée à l'ouverture du scrutin,

Le bureau électoral a été constitué conformément aux dispositions réglementaires :

Président : Alain RICHARD

Secrétaire : Thierry THEVENET

Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Chantal BIGOT, Martine CHOVONZIAK

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Arthur RODET, Loriane ROGER GENEVOIS

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Sont proclamés délégués titulaires :

- Mme Sylvie TRAPON
- M. Alain RICHARD
- Mme Sophie ASSOLARI
- M. David LEFEBVRE
- Mme Martine CHOVONZIAK

Sont proclamés délégués suppléants :

- M. Thierry THEVENET
- Mme Martine BON
- M. GOMES PEREIRA Antonio

La présente délibération a été rendue exécutoire après sa transmission en Préfecture et sa publication le 05 juin 2026.